PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON et VALENTI MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL Mme STEMER a donné procuration à M. RIVIER Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. CANILLO a donné procuration à M. BRIANTAIS M. FRANCHINA a donné procuration à Mme CALVO M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË
ABSENT(E)S	Mmes GOSSELIN, LACOSTE et VITET
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. PILET Jean-Claude
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Tarification du séjour ski 2025 du service jeunesse 3 - Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État 4 - Demande d'une subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) dans le cadre du Fonds Chêne saison 3 – programme CEE ACTEE + 5 - Demande de subventions pour les travaux de rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze 6 - Budget principal "Commune" – souscription d'un emprunt pour financer les investissements du Budget Communal 2024 7 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA HLM ALTÉAL pour la construction de 44 logements locatifs sociaux à la résidence "Square de l'Ariège" 8 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze 9 - Le Muretain Agglo – informations diverses 10 - SIECT – mise à disposition du rapport annuel 2023 11 - Questions orales posées par les divers groupes 12 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 28 octobre 2024	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 29 octobre 2024	**en exercice** : 33
affichage : 29 octobre 2024	**présents** : 23
	votants : 30

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".
M. PILET se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. PILET Jean-Claude, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : concernant les derniers procès-verbaux :

- Celui du 22 août 2024 est en cours de finalisation
- Celui du 10 octobre 2024 est en cours de rédaction

Nous voterons celui du 22 août, c'est sûr, à la fin du mois, et fort probablement celui du 10 octobre.

Mme la Maire : je vous propose de commencer par la validation de la motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État.

3 - MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ÉCONOMIES ANNONCÉES PAR L'ÉTAT *(délibération n° 2024-112)*

Mme la Maire : vous avez sur la table le texte de la motion proposé au vote du Conseil Municipal.

Arrivée de Mme VITET Martine à 18 h 32

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31

Avez-vous des remarques sur cette motion ?
Philippe, tu la lis peut-être ?
M. Séverac, 1er Adjoint : oui.
En introduction, cette motion nous avait semblée nécessaire pour marquer le débat budgétaire qui est en cours à l'Assemblée Nationale et les graves mesures qui sont annoncées concernant les collectivités locales. Nous avions déjà évoqué la question en marge du dernier Conseil Municipal. Ensuite, la Conférence des Maires Élargie du Muretain Agglo a décidé de mettre un coup de projecteur assez fort sur cette situation et sur le ras-le-bol que connaissent les collectivités avec la décision de fermer l'ensemble des 26 Mairies du Muretain Agglo ce jeudi 7 novembre. Il semblerait d'ailleurs que l'action rencontre de l'écho puisque d'autres Mairies de la Métropole et du SICOVAL, notamment les Mairies de Gauche, sont sensibilisées et ont à leur tour pris des initiatives. Nous pouvons peut-être espérer qu'un mouvement se développe.
Je vais lire rapidement la motion et vous me direz ce que vous en pensez. Elle a fait l'objet d'un échange avec les Présidents de groupes et nous avons essayé d'intégrer un maximum des propositions d'amendement faites la semaine dernière.
Voilà où nous en sommes.
"Le projet de loi de Finances 2025 impactera très lourdement, directement ou indirectement, les collectivités locales, en particulier les communes, avec des mesures destinées à réduire le déficit public du pays, représentant plus de 5 milliards d'euros de leur part : ponction sur les recettes des 450 plus grandes collectivités (Départements, Régions, Grandes Agglomérations), réduction du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), gel du montant transféré de TVA aux collectivités en compensation de la suppression d'une part de la fiscalité économique, …
A cela s'ajoutent :

- *La diminution d'1,5 milliard du Fonds Vert permettant de financer des investissements pour opérer la nécessaire transition écologique, dans une période où les besoins sont immenses. Les mesures non prises dans ce domaine ne feront qu'amplifier les répercussions financières à venir pour l'ensemble des collectivités et l'État lui-même.*
- *L'augmentation de 4 points du taux de la cotisation Employeurs de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), mesure qui représente à elle seule une charge supplémentaire de plus de 114 000 € pour la commune de Fonsorbes en 2025 et dont il est annoncé de nouvelles augmentations en 2026 et 2027.*

Au-delà des baisses de dotations potentielles, l'impact sur les autres collectivités comme la Région, le Département ou la Communauté d'Agglomération ne manquera pas de se répercuter en cascade sur l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille et le niveau des aides que ces collectivités apportent aux communes dans le financement des projets d'investissement indispensables (baisse des subventions) comme dans le fonctionnement des services publics locaux (enfance, services aux familles pour l'agglo, aide sociale pour le département, …) qui s'en trouveront inévitablement dégradés.
L'ensemble de ces mesures, très inégalitaires et mal réparties, totalement inédites, mettent en péril les finances locales et auront des conséquences très importantes sur les services publics et la vie de nos administrés.
Cette dégradation de la situation financière des communes et la remise en cause de leurs investissements auront également des répercussions sur l'économie locale et le réseau des PME qu'elles soutiennent quand les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public.
Ces mesures du projet de loi de finances sont inacceptables à plusieurs titres.

La ponction sans précédent sur les finances locales est injuste : les Élus locaux votent obligatoirement leurs budgets à l'équilibre et ne sont donc pas à l'origine des errements budgétaires de l'État, notamment en matière de déficit, et la dette publique locale est restée stable, en dessous du seuil des 9 % du PIB quand celle du pays dépasse les 110 %.
Ces mesures s'inscrivent à rebours des engagements pris par les précédents gouvernements envers les collectivités locales qui constituent des remboursements (le FCTVA) ou des compensations de la suppression d'impôts locaux (CVAE-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).
Enfin, la situation budgétaire actuelle n'est pas de la responsabilité des Élus locaux, mais des décideurs nationaux qui ont fait le choix de nationaliser les impôts locaux et d'en faire supporter le coût par le budget général pour près de 40 milliards par an. Ce faisant, ils ont considérablement réduit les marges de manœuvre et les leviers budgétaires des collectivités tout en leur transférant des charges supplémentaires au travers des désengagements successifs de l'État et la multiplication des normes et contraintes qui obèrent l'action des collectivités.
Dans le même temps, le gouvernement prend pour cible les fonctionnaires, notamment les fonctionnaires territoriaux, en fait des boucs émissaires et multiplie les mesures de régression sociale : jours de carence, diminution du remboursement des congés maladie, …
Sans sous-estimer l'importance de l'impact des graves crises que nous venons de vivre (Covid, guerre en Ukraine, énergie…), ni l'ampleur du déficit national et des efforts de redressement nécessaires, le projet de budget s'ancre dans une politique financière de récession et d'austérité aggravée, socialement injuste, et vise à rendre les collectivités locales complices de ce recul et à bloquer leur développement, leurs investissements et leurs capacités à apporter à leur territoire et à leur population les services dont ils ont besoin.
Nous notons également que l'activité économique reste élevée dans le pays, entraînant une hausse de la richesse produite nationalement, mais que de nombreux avantages (exonérations et aides de l'État) sont maintenus, en particulier pour les entreprises ou les plus fortunés, sans résultat probant. Tout comme la réforme de l'État dont on nous rebat les oreilles depuis de nombreuses années.
Cette situation nous concerne tous. Il ne s'agit pas d'une simple mauvaise nouvelle de plus. Toutes ces décisions vont asphyxier les budgets locaux et entraîner des baisses significatives des investissements envisagés pour la commune, notamment en matière d'économie d'énergie et de transition écologique, des coupes budgétaires dans les opérations d'entretien et de rénovation du patrimoine communal et un blocage des projets engagés et à venir.
Nous ne sommes pas la variable d'ajustement budgétaire de l'État ! Les efforts demandés doivent être justes et proportionnés, en tenant compte des situations financières des collectivités.
Il nous semble donc essentiel d'adopter une position ferme et unanime pour lutter contre ces mesures récessives et injustes afin de montrer notre détermination à les voir évoluer, et d'alerter nos concitoyens et les pouvoirs publics sur les conséquences funestes de ce projet budgétaire, qui se traduirait immanquablement par une régression sociale et une fracture territoriale sans précédent.
C'est pourquoi nous proposons une mobilisation collective pour faire modifier ce projet.
C'est le sens de la décision des 26 communes du Muretain Agglo de fermer ensemble les services municipaux le 7 novembre prochain et de sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens.
Le Conseil Municipal de Fonsorbes dénonce les mesures du projet de loi de finances 2025 et appelle le gouvernement et les parlementaires à modifier fortement le projet.
Il apporte son soutien à l'initiative des Maires de l'agglo et appelle les associations d'Élus locaux à organiser une riposte collective de grande ampleur."

Juste pour votre information, certes c'est le moment du débat budgétaire, mais il y aura aussi, d'ici 15 jours, en novembre, le congrès national de l'AMF (Association des Maires de France). Il y a déjà beaucoup de rencontres entre les différentes associations d'Élus locaux. Donc, l'idée est de mettre "le paquet" en ce moment pour faire bouger les choses.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : tu y vas au congrès ?

Mme la Maire : oui, j'y vais.

M. Mailhé : d'accord.

Plusieurs points : cette motion est très importante, de l'avis de notre groupe, j'ai envoyé des mails en ce sens-là. Jeudi, les Mairies seront fermées à l'accueil du public. Est-ce que cette motion pourra être aussi affichée sur les ...

Mme la Maire : ... la motion est très longue, donc, je doute que les gens la lisent. Par contre, nous avons prévu un petit mot pour expliquer pourquoi la Mairie est fermée. La motion sera sur le site ...

M. Mailhé : ... nous pouvons l'afficher. Si quelqu'un veut la lire, il la lit, il ne veut pas, il ne la lit pas ...

Mme la Maire : ... d'accord ...

M. Mailhé : ... mais il est très important de faire comprendre ...

Mme la Maire : ... nous pouvons l'afficher ...

M. Mailhé : ... les conséquences, c'est clair, elles sont écrites. C'est que, non seulement les collectivités territoriales sont mises au banc des accusés, mais comme c'est bien précisé, nous sommes des institutions qui

devons être à l'équilibre en fin d'année. Il n'y a pas les - 3 % comme on accepte au niveau de l'Union Européenne ou au niveau de l'État.

Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 18 h 42
à qui Mme GOSSELIN Corinne a donné procuration

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33

Ensuite, ce qui est plus gênant, c'est le problème du reflet politique qu'il va y en avoir. Je l'avais écrit, cela n'a pas été mis, peut-être que cela n'avait pas lieu d'être. Peut-être pas pour notre commune, et je ne le veux pas, je ne le souhaite pas, mais il risque d'y avoir des augmentations d'impôts au final pour pouvoir compenser cette perte de subventions, cette perte d'argent, pour chaque commune que ce soit, dans le fonctionnement et dans l'investissement. Ces augmentations d'impôts, ou ces faits-là, risquent de donner une mauvaise image de l'Élu local parce que tout le monde va dire "voilà, ils n'arrivent plus à boucler les budgets, ils ne sont pas bons, ils ont trop investi, ou ils ont mal investi, ils ont trop dépensé". Et ce que j'entends tous les jours, vous l'entendez aussi bien que moi "il y a trop de fonctionnaires, ça nous coûte cher et ils ne peuvent plus boucler les budgets." Ça, c'est un renvoi politique sur les collectivités. Il est clair que si la Loi est votée, nous ne pourrons pas y faire grand-chose. Mais il faudra le dire et le préciser. On nous enlève, au niveau de l'État, 5 Md€, c'est 5 Md€ d'investissements en moins. Et ces 5 Md€ ne seront pas redistribués aux entreprises locales qui nous font les travaux. Quand nous faisons un investissement, quand nous faisons une route, nous payons des entreprises avec cet argent-là. Donc, ils se permettent le luxe de retirer 5 Md€ à toutes les entreprises locales sur chaque territoire, ce qui a un effet dangereux : les entreprises risquent d'avoir un sacré coup derrière et à avoir du mal, soit à garder l'emploi, soit à embaucher.
Donc, voilà ce que nous voulions dire. Et c'est aussi comment nous allons communiquer dans les médias, parce qu'il faut le dire : est-ce que nous allons communiquer pour Fonsorbes ? Est-ce que nous allons communiquer au niveau de l'Agglo ? Ou est-ce que nous faisons les deux ? Je pense que ce serait le plus judicieux. Inonder la Dépêche, nous n'avons qu'elle, par toutes les communes, nous envoyons tous la motion le même jour ...
Mme la Maire : ... sur la Dépêche, le 7 novembre, il y aura une déclaration faite par le Muretain Agglo. Donc, celui-ci a acheté une page de la Dépêche pour expliquer pourquoi nous fermons les Mairies. Pour ce qui nous concerne, nous avons d'ores et déjà mis sur le site "jeudi 7 novembre, les Mairies du Muretain Agglo seront fermées", et nous mettrons sur le mur de la Mairie une banderole "service public en danger", que je récupèrerai demain, en expliquant pourquoi nous fermons. Cela a l'intérêt d'être court et d'une lecture facile. Mais, nous pourrons ajouter effectivement la motion pour ceux qui veulent aller au bout de sa lecture. De toute façon, elle sera sur le site demain, une fois que nous l'aurons adoptée.
M. Mailhé : je tiens à préciser, comme l'a dit Philippe, que c'est un travail commun des 3 groupes, et cela fait plaisir de voir que, lorsqu'il y a un gros problème, nous sommes capables de travailler tous ensemble.
Mme la Maire : j'ose espérer que cela fait l'unanimité dans tous les Conseils Municipaux des communes qui sont engagées, ou qui vont s'engager dans la démarche, quelle que soit la couleur politique.
M. Pilet : sur les impôts, je veux rebondir sur ce qu'a amené Christophe MAILHÉ. Je pense que c'est important de mettre que nous refusons une augmentation des impôts. Dans les propositions que nous avons faites, les deux groupes, nous l'avons sûrement mal formulé, mais c'était de bien pointer du doigt que ces mesures-là vont entraîner presque mécaniquement une hausse des impôts, que nous refusons. Une collectivité augmente les impôts parce qu'elle fait des choix, elle a des investissements à faire, du fonctionnement, etc. Mais là, ce sera une conséquence presque mécanique, et il nous semble important que cela apparaisse puisque cela vient entraver les choix budgétaires que nous pouvons avoir. Je ne vais pas parler à la place de "Fonsorbes Vert l'Avenir", mais je pense que nous étions les deux groupes à faire cette proposition ; et nous trouvons dommage que cela n'apparaisse pas très clairement en disant "on ne veut pas être obligés d'augmenter les impôts à cause de cette décision-là". Je suppose que la motion a aussi pour destinataires les représentants de l'État ?
Mme la Maire : oui, elle sera envoyée à la Préfecture, bien-entendu.
M. Pilet : voilà. Peut-être que les formulations que nous avons proposées n'étaient pas suffisamment claires, mais en trouver une qui dise cela. Il semble important de montrer que nous allons nous retrouver prisonniers de quelque chose dont nous ne sommes pas responsables, que ce soit ici ou ailleurs. Et en même temps, c'est aussi expliquer aux contribuables et à nos concitoyens ce qu'il risque d'arriver.
Nous soulignons, et cela a été dit dans le dernier mail par lequel nous avons envoyé les dernières propositions pour faire cette motion, le travail collectif et comment les différents éléments ont été repris pour arriver à ce texte ; donc nous nous en félicitons aussi.

Un autre point qui nous posait question, soutenir l'initiative des Maires de l'Agglo. Nous nous posions la question de la légalité de cette action. Les informations que nous avons apprises, c'est que cette action serait potentiellement illégale, c'est-à-dire que les services de l'État pourraient se retourner contre l'exécutif ; ils ne le font jamais, mais, c'est quelque chose ...

Mme la Maire : ... si nous en sommes à craindre la réaction de l'État face à une action justifiée, nous ne faisons plus rien, M. PILET. Là, en l'occurrence, il me semble que ...

M. Pilet : ... d'accord. J'essaie de dire quelque chose, vous pouvez le prendre comme ça, mais ce n'est pas ... je trouve encore une fois dommageable votre réaction assez ... je ne vais pas la qualifier.

Je pense qu'il est important, quand nous envoyons des messages clairs et que nous voulons obtenir quelque chose, de se donner tous les moyens pour y arriver et de le construire aussi collectivement ...

Mme la Maire : ... ce qui est le cas ...

M. Pilet : c'est une initiative des Maires du Muretain Agglo, très bien. Quand nous disons "collectif", c'est avec l'ensemble des Conseils, mais aussi avec les habitants, avec les différents Partis qui peuvent exister, les différentes associations, il y a l'Association des Maires de France mais il y a aussi d'autres associations, il y a des Associations d'Élus Locaux, y compris des Associations d'Élus Locaux d'Opposition. Si nous voulons avoir une chance de remporter la bataille, il faut se donner les moyens de construire les choses le plus collectivement possible, et en évitant des jugements hâtifs comme je viens d'entendre.

Je pense que nous sommes au-devant, je pense que nous le pensons tous sinon nous n'aurions pas écrit la motion, de conséquences pour l'ensemble de nos concitoyens et des collectivités qui vont être dramatiques. Donc, je pense que cela demande de se mettre à la hauteur de ces enjeux-là.

Je voulais savoir si nous savons combien de communes du Muretain Agglo vont fermer leurs portes.

Mme la Maire : les 26.

M. Pilet : est-ce que des débats et des décisions ont été prises collectivement dans les 25 autres communes du Muretain Agglo ?

Mme la Maire : je ne peux pas vous répondre, je n'en sais rien.

M. Pilet : il semble, et cela rejoint l'intervention que j'essayais de faire, qu'il y ait des Élus de Conseils Municipaux qui n'étaient pas au courant. J'ai encore eu des personnes tout à l'heure qui ne savaient même pas si leur commune allait participer.

Mme la Maire : c'est l'affaire de leur Maire.

M. Pilet : l'idée est de mobiliser le plus large possible. Donc, c'est l'affaire de tous, et moi je me sens concerné. Je crois que nous sommes plusieurs à nous sentir concernés, ce n'est pas justement que l'affaire des Maires, c'est l'affaire de toutes les personnes qui sont Élues et de tous les citoyens qui se sentent concernés. Les actions par personnes interposées, je n'y crois pas, je ne pense pas que les Maires, tout seuls, arriveront à quelque chose ; ce sera parce qu'il y a un collectif et une mobilisation collective.

Si vous pouviez m'éclairer sur les questions que je posais.

M. Séverac : nous souhaitons effectivement contribuer à construire un mouvement collectif d'ampleur. Mais pour cela, il y a aussi besoin à un moment donné de donner un signal du départ et de voir, en marchant, comment nous pouvons fédérer de plus en plus de monde. Je crois que l'initiative des 26 Maires réunis en Conférence des Maires a d'intéressant qu'elle sonne le tocsin et qu'elle propose une première modalité d'action d'interpellation. Cela ne veut pas dire qu'avec la fermeture le 7 novembre nous allons gagner sur la modification du budget 2025 d'un seul coup ; non, personne ne se fait ce genre d'illusions. Il faut que cela puisse faire boule de neige et fédérer dans l'action. Quand on voit d'ailleurs le communiqué de l'AMF 31 qui dit "on soutient toutes les actions, mais on n'est pas un syndicat, on ne donne pas de consigne", c'est un peu timide, ou timoré. Donc, il y a besoin de bousculer un petit peu ces habitudes-là pour que se construise un mouvement. C'est pour cela que je dis qu'il est important que d'autres villes, puisqu'il semblerait que les villes de Gauche, celles de Toulouse Métropole et du SICOVAL, s'interrogent de la même manière, soit le 7 novembre, soit peut-être à un autre moment, à entrer dans un mouvement de contestation un peu plus ample pour pouvoir proposer, tous ensemble, des délégations auprès de la Préfecture, Sous-Préfecture, ou autres. Peut-être que la fermeture des Mairies n'est pas légale, je ne sais pas, honnêtement. Au besoin, ...

Mme la Maire : ... j'ai une autre information : le Maire de Fontenilles, que j'ai interrogé : "je t'ai laissé un message, oui le GOT (Grand Ouest Toulousain) participera à la mobilisation, je serai jeudi devant la Préfecture à 12h00". C'est la Maire de Colomiers qui proposait que nous allions, avec nos écharpes, manifester devant la Préfecture. Donc, cela prouve que d'autres se sont ajoutées, et pas forcément que des Mairies de Gauche. C'est donc un mouvement qui prend ...

M. Séverac : ... après, je ne sais pas ...

M. Pilet : ... excusez-moi M. SÉVERAC, mais là il y a une autre information que nous n'avions pas, c'est-à-dire qu'un rassemblement est aussi prévu ?

Mme la Maire : j'en ai entendu parler, pour l'instant il n'y avait pas de certitude, mais manifestement Christophe TOUNTEVICH a l'information. Donc, cela avait été évoqué par la Maire de Colomiers, et c'est qu'effectivement, il y aura fort probablement quelque chose jeudi à 12h00.
M. Pilet : qui donne du sens du coup.
Mme la Maire : qui donne du sens s'il y a beaucoup de Maires. Je pense que ce qui donne le plus de sens, ce n'est pas tant le fait que quelques dizaines de Maires, ou d'Élus, se retrouvent devant la Préfecture. Ce qui a du sens, c'est que les Mairies soient fermées, parce que c'est un acte fort que nous n'avons jamais connu jusqu'à présent. Ce ne serait pas la première fois que nous irions manifester avec nos écharpes sans résultat concret. Là, pour le coup, c'est un acte posé, qui est fort, qui aura un retentissement au niveau de la Haute-Garonne, et qui remontera sans aucun doute, et auprès de la population également. Le plus important n'est pas le fait d'aller jeudi à 12h00 devant la Préfecture. Le plus important, me semble-t-il, le geste le plus fort, et l'action la plus déterminante, est la fermeture de nos Mairies. Ce n'est pas un geste anodin, et nous n'avons pas pris cette décision-là à la légère. Nous l'avons pesée, nous savons où nous allons.
M. Séverac : cela dit, ça ne s'oppose pas. Je pense d'ailleurs que s'il y a un rassemblement à la Préfecture jeudi à midi, c'est justement parce qu'il y a la décision du Muretain Agglo de fermer, cela a été rendu public, il y a une forme de médiatisation autour, et tant mieux, parce que le but de la chose est que d'autres s'y joignent et fassent grossir la boule de neige.
Je voulais revenir sur la question des impôts. Peut-être que nous avons mal saisi effectivement la proposition, mais l'idée était de ne pas focaliser l'attention des administrés sur la question de l'augmentation des impôts locaux comme étant la seule réponse qu'il nous serait donnée ou qu'il nous resterait dans cette situation. L'autre possibilité, nous l'avons vue sur l'énergie ou autres, serait de réduire un certain nombre de nos dépenses. C'est contraignant sur tout un tas de domaines, et c'est vrai qu'à force nous arrivons à la limite de la limite. Pas plus, nous n'avons pas voulu poser la question de quels sont les services qui seront touchés, amputés et dégradés. Peut-être qu'il faudrait l'écrire sous cette formule, comme vous l'avez dit tout à l'heure "nous ne voulons pas être dans l'obligation, nous Mairies, soit d'augmenter les impôts locaux, soit de dégrader ou d'amputer des services publics servis aux populations et dont elles ont besoin. Ce n'est pas nous qui nous sommes mis dans cette situation-là." Peut-être sous cette forme-là, ajouter une phrase comme celle-là.
Mme la Maire : nous pouvons effectivement l'insérer après "... *qui se traduirait immanquablement par une régression sociale et une fracture territoriale sans précédent*", et ajouter la phrase que tu proposes, Philippe.
M. Séverac : d'accord.
Mme la Maire : est-ce que cela vous convient ? *L'assemblée acquiesce.*
C'est dommage que le service Communication soit parti parce que cela méritait peut-être une photo de nous tous levant la main, votant la motion à l'unanimité.
***M. Mailhé** s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : la Directrice Générale des Services va prendre la photo.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer les mesures du projet de Loi de Finances 2025, et donc d'appeler le Gouvernement et les Parlementaires à modifier fortement ce projet, d'apporter son soutien à l'initiative des Maires du Muretain Agglo et à appeler les associations d'Élus locaux à organiser une riposte collective de grande ampleur.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : merci.

2 – TARIFICATION DU SÉJOUR SKI 2025 DU SERVICE JEUNESSE *(délibération n° 2024-111)*

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : comme chaque année, il vous est proposé d'acter la tarification du séjour ski organisé par le service jeunesse, pour la période du 24 au 28 février 2025, soit d'une durée de cinq jours, ainsi que les modalités de paiement.
Ce séjour, réservé aux jeunes de 9 à 17 ans, se déroulera à CAMPAN (65).
La commission scolaire du 29 octobre a réétudié la tarification, nous avons donc discuté de ce que je vous avais proposé. Nous avons pris tous vos avis, nous en avons ensuite rediscuté en Bureau Municipal, et donc vous avez reçu un deuxième jet de la proposition que je vous fais ce soir.
Aussi, la tarification mentionnée dans la Note Explicative de Synthèse a été modifiée. Les augmentations seraient de :

- 1 % pour les tranches 1 à 3
- 3 % pour les tranches 4 et 5 et le personnel communal
- 5 % pour les tranches 6 et 7 et les extérieurs

La tarification que nous vous proposons serait donc la suivante :

TRANCHES PAR QUOTIENT FAMILIAL		TARIF (charge famille)
FONSORBES		
Cotisation annuelle au service jeunesse		10,00 € par foyer (sans distinction de QF)
Tranche 1 (Ce tarif comprend l'aide de la caf)	inférieur à 400	303,00 €
Tranche 2 (Ce tarif comprend l'aide de la caf)	entre 401 et 600	334,00 €
Tranche 3 (Ce tarif comprend l'aide de la caf)	entre 601 et 800	350,00 €
Tranche 4	entre 801 et 1300	413,00 €
Tranche 5	entre 1301 et 1700	434,00 €
Tranche 6	entre 1701 et 2000	458,00 €
Tranche 7	supérieur à 2001	487,00 €
PERSONNEL		346,00 €
EXTERIEURS		
Cotisation annuelle au service jeunesse		20,00 € par foyer (sans distinction de QF)
Tarif unique		525,00 €
Option assurance ski (montant identique pour l'ensemble des QF)		12,00 € pour le séjour

Un tarif dégressif sera appliqué pour les fratries Fonsorbaises : 50 % de remise à partir du deuxième enfant pour les tranches de 1 à 4, ainsi que pour le personnel Mairie, il n'y a pas de modification par rapport à l'année dernière, et 20 % de remise pour les tranches 5 à 7 suite à la discussion que nous avons eue. La remise était de 30 % l'année dernière, nous avons donc appliqué un abattement un peu moins important.
Les extérieurs ne bénéficient pas de cette réduction pour les fratries.
Les familles des tranches 1 et 2 pourront toujours solliciter une aide auprès du CCAS.
Les modalités d'inscription, de paiement et d'annulation sont les même que d'habitude, sachant juste que les familles se préinscrivent sur la période du 20 au 27 novembre 2024.
Mme la Maire : les échanges de la commission scolaire ont été pris en compte.
M. Pilet : excusez-moi. Sur ce point, je voulais souligner justement le fait que les échanges qu'il y a eu lors de la commission, l'écoute qu'il y a eu, et la prise en compte des différentes propositions pour arriver à ce que nous votons aujourd'hui, c'est très bien, et nous tenions à le souligner et à remercier tous les acteurs.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la tarification ci-dessus détaillée pour le séjour ski organisé pour la période du 24 au 28 février 2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET DES RÉGIES (FNCCR) DANS LE CADRE DU FONDS CHÊNE SAISON 3 - PROGRAMME CEE ACTEE + *(délibération n° 2024-113)*

M. Rivier, Adjoint aux finances : afin de respecter les obligations de déclaration annuelle des consommations d'énergie sur la plateforme OPERAT, la Ville de Fonsorbes a désigné depuis 2022 le Cabinet LOWIT pour réaliser ces obligations.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +.
Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.
Le Programme CEE ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.
Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHENE Saison 3, la Ville de Revel et la Ville de Fonsorbes ont déposé une candidature commune, portée par la Ville de Fonsorbes, coordinateur du groupement.
Le dossier de candidature du groupement Ville de Fonsorbes et Ville de Revel ayant été retenu par le Jury du Programme CEE ACTEE +, la FNCCR a approuvé d'accorder une subvention de 25 867,00 € à la Ville de Fonsorbes, basée sur les dépenses retenues dans la candidature à savoir :

- Assistance Maitre d'Ouvrage stratégie mise en conformité décret tertiaire et déclaration annuelle des consommations d'énergies sur la plateforme OPERAT

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.
Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Assistance Maitre d'Ouvrage stratégie mise en conformité décret tertiaire et déclaration annuelle des consommations d'énergies sur la plateforme OPERAT	51 734, 00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	51 734, 00 €
TVA	10 346, 80 €
TOTAL DÉPENSES TTC	**62 080,80 €**
RECETTES	**MONTANTS**
Subvention obtenue par la FNCCR – Fonds Chêne Saison 3	25 867,00 €
TOTAL RECETTES	**25 867,00 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**36 213,80 €**

Les montants concernent 3 années, soit annuellement 12 071 € en prenant en compte la subvention. Jusqu'à présent, nous ne payions la société LOWIT que pour la prestation de déclaration Décret tertiaire, pour un coût de 16 848 € TTC.
En conséquence, afin de percevoir cette subvention, il vous est proposé d'approuver la subvention accordée par la FNCCR.
De plus, suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et ledit groupement dès que le dossier de subvention sera finalisé auprès de la FNCCR.
Le Conseil Municipal sera donc amené à délibérer ultérieurement sur la signature de cette convention, dont l'objet sera l'engagement d'utiliser cette subvention pour les fonds que nous avons mentionnés dans la demande de subvention.
Ce dossier a été soumis à la commission des finances du 28 octobre 2024.
Le projet de délibération et la proposition technique et financière étaient annexés à la convocation.
Lors de la commission finances, il a été reconnu que les documents fournis par ce contrat seront une aide à la décision pour la technicienne en rénovation énergétique.
Mme la Maire : grâce à cette subvention, nous pourrons cibler correctement les actions qui seront menées, à savoir la déclaration sur la plateforme OPÉRAT et également le soutien à la réflexion sur les besoins que nous avons en terme d'amélioration des performances énergétiques de tel ou tel bâtiment. En fait, cela nous coûtera moins cher que ce que nous payions jusqu'à présent, à savoir 16 000 €/an ; donc, grâce à la subvention, nous ne paierons que 12 000 € en ayant un soutien supplémentaire. Il est vrai que cela aidera considérablement la technicienne en charge des missions qui relèvent de la transition énergétique et de l'amélioration des performances thermiques de nos bâtiments.
M. Pilet : c'est sur le budget 2024 ?
Mme la Maire : 2025.
La Directrice Générale des Services : oui. La dépense sera sur le budget 2025.

M. Pilet : d'accord. Du coup, par rapport au montant de la subvention, est-ce que les décisions gouvernementales peuvent avoir un impact ?
Mme la Maire : une fois que nous aurons signé, c'est signé. Donc, signons le plus rapidement possible.
M. Pilet : oui.
Mme la Maire : les décisions gouvernementales auront peut-être un impact sur les investissements que nous ne pourrons plus faire derrière. Ça, c'est une autre histoire.
M. Pilet : je pensais par rapport à la subvention.
Mme la Maire : une fois la subvention signée, ils ne reviendront pas dessus. Du moins, nous pouvons l'espérer. Sinon, la situation est encore plus grave que ce que nous craignions.
M. Mailhé : ils ont essayé de m'expliquer tous les tenants et les aboutissants parce que ce n'est pas si simple que cela, en le lisant, de faire comprendre pourquoi ce marché, pourquoi ce contrat avec LOWIT. Les déclarations de consommations d'énergies sur la plateforme OPERAT, est-ce obligatoire ?
Mme la Maire : c'est le Décret tertiaire, oui.
M. Mailhé : ils m'ont expliqué qu'il y avait trois gains, dont la tarification, la subvention. Mais Franck et Sandrine m'ont bien précisé que le plus gros gain que nous allions avoir était que nous aurons un rapport, que nous n'avions pas jusqu'à maintenant. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant nous payions le cabinet juste pour faire une déclaration ?
Mme la Maire : c'est cela.
M. Mailhé : et nous n'avions aucune étude derrière.
Mme la Maire : effectivement, derrière, c'est ce que je disais tout à l'heure, nous aurons une étude sur les consommations de chaque bâtiment. Ils pourront nous dire sur quels bâtiments nous aurons intérêt à travailler en termes d'isolation thermique ...
M. Mailhé : ... c'est pour cela que je tenais à le préciser. En fait, c'est même le plus important.
Mme la Maire : nous sommes d'accord.
M. Mailhé : c'est même le plus important d'avoir ce rapport qui nous donnera un diagnostic sur tous les bâtiments communaux.
Mme la Maire : c'est gagnant-gagnant.
M. Mailhé : comme le dit Sandrine, ce sera un outil d'aide à la décision.
Ensuite, elle m'a fait remarquer les acronymes sur les Notes de Synthèse. En fait, j'ai essayé de comprendre, CEE, Certificat d'Économie d'Énergie, mais ACTEE+, qu'est-ce cela veut dire ?
M. Séverac : c'est le nom du programme. Le SDEHG a bien "LED ++".
Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", hors micro : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique.
M. Mailhé : je voulais le préciser. Ce qu'il y avait d'important, c'est que nous aurons maintenant un outil pour décider de ce que nous devons faire de nos bâtiments, et ça c'est le plus important.
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous avons quand même réalisé de nombreux audits énergétiques sur nos bâtiments municipaux. Surtout ceux sur lesquels vous avez investi ces dernières années, comme le groupe scolaire de Cantelauze, la Béouzo.
Mme la Maire : nous avons investi parce qu'il était nécessaire d'investir, sans aucun doute. C'est ce que nous dit LOWIT. Lorsque nous avons reçu le cabinet en question, il nous a dit que nous étions très en avance par rapport à de nombreuses collectivités sur les travaux que nous avons faits en termes d'isolation thermique, en termes de changement de type de chaudières, etc. Ça, c'est fait. Il y a également tous les autres bâtiments sur lesquels nous n'avons pas travaillé. Donc, l'idée sera de cibler ceux sur lesquels nous serons le plus gagnants en termes d'économies d'énergie. C'est en ça que ce rapport nous aidera. Les audits énergétiques que nous avons faits ne présentaient pas une étude précise des consommations et des comparatifs sur chacun des bâtiments.
M. Bonnet : il me semble que c'est ce que nous avions relevé quand vous aviez fait l'étude sur la médiathèque. Je vous avais effectivement demandé comment vous appliquiez le Décret tertiaire. A ce jour, effectivement, c'était sporadiquement des études énergétiques sans avoir une vue globale comme il est demandé dans le Décret tertiaire pour tous les bâtiments supérieurs à 1 000 m², ou groupement de bâtiments de plus de 1 000 m². Nous avancerons peut-être un peu plus.
Après, le problème c'est qu'aujourd'hui, effectivement, comme vous le dites, nous avons déjà fait des travaux, et améliorer maintenant risque d'être plus compliqué.
Mme la Maire : financièrement, ce sera plus compliqué, surtout si nous ne sommes plus aidés.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la demande de subvention auprès de la FNCCR dans le cadre du Fonds Chêne saison 3 – programme CEE ACTEE +.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS DE CANTELAUZE *(délibération n° 2024-114)*

M. Rivier : la commune de Fonsorbes souhaite effectuer des travaux de rénovation au Centre de Loisirs de Cantelauze.

En effet, l'obligation règlementaire Éco Énergie Tertiaire (EET) issue du Décret tertiaire (article 175 de la Loi Elan) impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le réchauffement climatique. De plus, suite aux différents constats réalisés par les usagers et les divers rapports techniques portant sur l'accessibilité, la sécurité incendie et l'état général du bâtiment accentuent la nécessité de ces travaux.

Compte-tenu du contexte financier de la Ville, il a été décidé de scinder les travaux en deux tranches :

- Tranche ferme : mises aux normes de sécurité incendie ERP en 3ème catégorie, changement des menuiseries
- Tranche optionnelle : réhabilitation énergétique et qualité de l'air, appareils d'éclairage, création de sanitaires complémentaires et réhabilitation des existants, création de locaux entretien, mises aux normes de l'accessibilité du bâtiment, restructuration de la cuisine, aménagement des combles.

Des options sont également prévues : déploiement du réseau fibre, embellissements divers et remplacements d'éléments, intimisation du bureau d'accueil.

Le coût total du chantier est estimé à 1 541 002,80 € TTC.

Aussi, il vous est proposé de solliciter des subventions maximales auprès de :

- la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR)
- l'État
- le Conseil Départemental
- le Conseil Régional
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Maitrise d'œuvre	99 120, 00 €
Autres études (diagnostic amiante et audit énergétique)	5 050, 00 €
Travaux (tranche ferme + tranche optionnelle + options)	1 179 999, 00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	**1 284 169, 00 €**
TVA	**256 833, 80 €**
TOTAL DÉPENSES TTC	**1 541 002, 80 €**
RECETTES ESPÉRÉES	**MONTANTS**
Subvention demandée à la FNCCR – Fonds Chêne Saison 4	30 000, 00 €
Subvention demandée à l'ÉTAT	300 000, 00 €
Subvention demandée au Conseil Départemental	300 000, 00 €
Subvention demandée au Conseil Régional	50 000, 00 €
Subvention demandée à la CAF	127 500, 00 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	**807 500, 00 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**733 502, 80 €**

La commune devrait percevoir le FCTVA en 2027 d'un montant de 252 786,10 €.

En cas d'attribution de subventions par la FNCCR, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat devra être conclue entre la Ville et la FNCCR.

Ce dossier a été soumis à la commission finances du 28 octobre 2024, au cours de laquelle nous avions beaucoup débattu sur la dénomination "tranche optionnelle" ; et nous avions dit de peut-être changer le mode "options" ...

Mme la Maire : ... en fait, nous allons tout présenter, il n'y aura pas de notion de "tranche ferme" et de "tranche optionnelle". Nous, nous savons ce qui est dans la tranche ferme, nous allons la garder pour nous, c'est ce que nous ferons dans un premier temps. Si nous sommes capables de porter le financement de la totalité des travaux, nous ferons la tranche ferme et ce que nous qualifions d'"optionnel". Sinon, nous nous en tiendrons, dans un premier temps, à ce que nous sommes capables de porter, sachant que de toute façon les subventions sont accordées selon un pourcentage, classiquement c'est 30 % par le Conseil Départemental, si c'est toujours le cas, rien n'est moins sûr, que ce soit sur 1 500 000 € ou sur la moitié ; si nous n'en faisons que la moitié, nous aurons 30 % sur la moitié, point. Donc, nous partons sur l'idée de tout faire, sans avoir la certitude d'être en capacité de le porter financièrement. Nous présentons les dossiers de demandes de subventions comme si nous faisions l'intégralité des travaux.
Mme Marnac : soit. Dans l'idée, c'est de la rénovation énergique ?
Mme la Maire : il n'y a pas que cela.
Mme Marnac : oui. Mais toutes ces subventions, le Fonds Chêne, c'est en particulier pour de la rénovation énergétique, ce qui est beaucoup dans la tranche optionnelle.
Mme la Maire : c'est aussi tout le changement des menuiseries.
Mme Marnac : oui, qui sont aussi dans la tranche optionnelle ...
Mme la Maire : ... non, le changement des menuiseries est dans la tranche ferme ...
Mme Marnac : ... dans la tranche ferme, il est marqué "normes sécurité incendie et ... oui, "changement des menuiseries", pardon.
Nous avons entendu ce que vous avez dit, qu'en fait du coup nous serions subventionnés à hauteur de ce qui était réalisé, mais est-ce que ce n'est pas une subvention aussi à hauteur de performances attendues ? C'est en fait cette question qui avait été posée à la commission. D'où l'idée du coup d'enlever le mot "optionnelle", sauf qu'en fait "optionnelle" est écrit partout, c'est écrit là, c'est écrit sur la CAO (Commission d'Appel d'Offres), ...
Mme la Maire : ... non, nous l'enlèverons de la délibération et autres, nous ne parlerons plus d'options. L'idée est que nous lancions le programme, et nous verrons ce que nous sommes en capacité de faire. De toute façon, à ce moment-là, les partenaires que nous sollicitons diminueront d'autant leurs subventions en fonction des travaux que nous leur présenterons, qui auront été faits.
Mme Marnac : d'accord.
Mme la Maire : nous sommes tellement dans l'incertitude, aujourd'hui, sur ce que seront nos finances l'année prochaine. Il est notamment annoncé le Fonds de Compensation de la TVA en 2027 d'un montant de 252 000 €, mais ce n'est pas sûr du tout puisque l'État a pour projet de le baisser. Donc, nous nous adapterons ...
Mme Marnac : ... mais c'est la même chose pour les 800 000 € de subventions ...
Mme la Maire : ... nous sommes tout à fait d'accord. C'est pour cela que nous nous adapterons en fonction des besoins et capacités qui seront les nôtres et de ce qu'il nous sera annoncé.
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : sachant qu'il est marqué que le FCTVA sera perçu en 2027, alors que sur la délibération il est écrit 2028 ... après, c'est peut-être une coquille.
Mme la Maire, interrogeant la Directrice Générale des Services : c'est dans 2 ans ou 3 ? ... 2 ans, donc 2025 + 2, 2027.
M. Fédou : sur la délibération, il faut faire attention parce qu'il est marqué 2028.
Mme la Maire : oui, nous allons le regarder. Merci.
M. Mailhé : et surtout, nous enlevons donc ce mot ...
Mme la Maire : ... "options". Nous le supprimons, il ne sera pas dans la délibération. Il reste pour nous ce qui est prioritaire ...
M. Mailhé : ... je pense que c'est important ...
Mme la Maire : ... oui.
Mme Marnac : et de la même manière, sur le compte-rendu de la CAO. Parce qu'en fait, c'est ce qui me perturbe. D'accord, nous allons écrire à l'État en lui disant qu'il n'y a plus qu'une tranche ferme. Mais il y a quand même un compte-rendu de la CAO sur lequel le mot "optionnelle" est indiqué, et qui est repris un peu plus loin dans la synthèse et dans la décision de la CAO.
Mme la Maire : d'accord. Nous allons le modifier sur la délibération que nous allons prendre ce soir, et nous verrons ce que diront les services de l'État sur le sujet.
M. Pilet : les préalables sur le fait que nous ne sachions pas ce qu'il va arriver, je pense que nous en avons tous conscience. Comme cela a été verbalisé par tout le monde, nous n'allons pas y revenir dessus.
Nous, ce qui nous embête, c'est que dans les documents que nous avons vus, beaucoup de choses qui sont à faire sont mentionnées depuis 2016 ; les manquements en accessibilité, c'est depuis 2016, la mise en conformité des locaux, c'est depuis 2019. Ce qui nous étonne, c'est que rien n'ait été fait avant. Nous ne

comprenons pas. Des choses simples auraient pu être faites, qui ne nous coûtaient pas énormément. Nous ne comprenons pas pourquoi cela n'a pas été fait depuis les premiers rapports d'alerte, je pense que vous avez tous lu les documents ... (*s'adressant à son groupe*) *je me dis que la Majorité a eu les documents en 2016, en 2019, en 2020, qu'eux les ont lus, nous, nous ne les avons pas eus, mais eux les ont eus* ... nous ne comprenons pas, au vu de l'ensemble des faits amenés, des irrégularités, des manques de conformité, que rien n'ait été fait avant ...

Mme la Maire : ... excusez-moi. Les documents auxquels vous faites référence, de quoi s'agit-il ?

M. Bonnet : en fait, ce sont tous les rapports que vous aviez mandatés depuis 2016 : le rapport accessibilité handicapés établi par la société APAVE en 2016, le rapport diagnostic ERP (Établissement Recevant du Public) réalisé par le groupe QUALICONSULT en 2019, le diagnostic amiante, l'audit énergétique de 2021. Ce sont tous ces éléments-là qui, aujourd'hui, font qu'effectivement nous nous rendons compte quelques années plus tard que l'effectif dépasse largement l'effectif autorisé aujourd'hui, que nous ne sommes plus en 5ème catégorie, mais bien en 3ème, qu'il va nous falloir une alarme incendie d'un autre niveau, qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'accessibilité au niveau des étages, vous avez fait un choix qui ne nous paraît pas tout à fait peut-être judicieux de ne pas donner d'accessibilité au 1er étage via un ascenseur. C'est votre choix. Après, effectivement, les documents dont parle Jean-Claude sont ceux qui nous ont été remis pour le jour de la CAO, documents pour lesquels je vous avais dit que nous les avions eu un peu tard d'ailleurs. Depuis, ils ont été analysés, ils ont été lus en large et en travers. Et, effectivement, nous sommes quelque peu étonnés que ces travaux arrivent si tardivement, surtout sur un local où nous accueillons aujourd'hui plus de 300 enfants au quotidien pour la partie restauration où il y a aussi des manquements aux règles, éventuellement d'hygiène ...

Mme la Maire : ... il y a eu un contrôle au printemps, il n'a pas montré de problèmes en terme d'hygiène alimentaire. Ce que nous avons essayé de faire, c'est une justification qui vaut ce qu'elle vaut, je pense que vous allez être critiques à son égard, néanmoins, c'est prendre en considération les bâtiments les uns après les autres. Nous avons commencé par le Trépadé, la Béouzo, Cantelauze. Et l'idée, en prenant un bâtiment après l'autre, est de regrouper les travaux. Et, à ce moment-là, nous pouvons faire valoir auprès des partenaires qui nous subventionnent une globalité des travaux, et pas faire petits bouts par petits bouts. Jusqu'à preuve du contraire, les enfants ont été accueillis dans des conditions de sécurité correctes au Centre de Loisirs, ils ont mangé une alimentation qui répond aux normes d'hygiène alimentaire, il n'y a pas eu de problèmes particuliers. Certes, il y a des choses à corriger, nous nous y attelons, et les travaux débuteront donc en 2025.

M. Pilet : je vais reprendre cela parce que je pense que nous avons eu beaucoup de chance qu'il n'y ait pas eu de souci, parce que les manquements recensés dans ce rapport, dans ces différents documents, auraient pu avoir des conséquences dramatiques. Tant mieux, il n'y a rien eu, tout s'est bien passé. Mais il y a beaucoup de choses dans ces documents pour lesquelles, ni une réponse globale, ni des sommes importantes n'étaient nécessaires. Je pense au système de sécurité par exemple, qui ne semble toujours pas opérant.

Je vais enchaîner là-dessus, sur les règles de sécurité, sur la manière dont les plans de sécurité sont mis en place. Sur les documents fournis, a priori, de ce que nous voyons, le réfectoire des tout-petits n'en fait pas partie. Nous avons des grosses questions, et, sur la visite que j'avais faite de l'établissement, elles sont confirmées sur les différentes issues de secours, les différents dégagements. En mon sens, ce sont des choses qui ne pouvaient pas attendre. Nous pouvons entendre, si cela avait été discuté et expliqué, ce que vous dites, sur des travaux importants, de mutualiser, etc., il n'y a pas de souci. Mais, on le dit, on le discute. Là, nous le découvrons au travers de cela. Donc, nous nous interrogeons aussi sur les commissions, mais je crois que déjà il avait été répondu à des Élus de "Fonsorbes Vert l'Avenir" que les Oppositions ne servaient à rien. Donc là, cela l'atteste grandement puisque nous n'avons eu aucun de ces documents, aucune de ses discussions. Par contre, ce que nous voyons, je le redis, c'est qu'au travers de tous ces documents, il y a des manquements graves qui n'ont pas été pris en compte. Cela nous laisse dans une grande perplexité et nous nous disons qu'heureusement il n'y a pas eu de pépins.

Nous enchaînons en faisant une proposition. Le coût des fenêtres est de 200 000 € d'après les projets ; il faut que ce soit fait de suite, cela ne peut pas attendre. Les enfants mangent avec les volets fermés. Nous sommes aussi encore dans le cadre du Covid où il faut aérer. Donc, avec des volets et fenêtres fermés, comment nous aérons ? Là, c'est aussi incompréhensible. C'est 200 000 €, donc nous demandons très clairement que le plus rapidement possible, c'est une priorité, ce soit détaché du reste. Mais il faut que nous puissions aérer, que les enfants puissent manger avec la lumière naturelle. C'est hallucinant. Cela ferait deux ans que ça dure. C'est ça, deux ans ? Deux ans que les enfants mangent avec les volets fermés et avec la lumière artificielle. Cela ne vous pose aucun problème ? Vous êtes d'accord avec cela, Messieurs les Élus ? Vous cautionnez cela, que des enfants mangent avec les volets fermés depuis deux ans ?

Mme la Maire : certains volets sont fermés.

M. Pilet : tous les volets sont fermés, sauf les issues de secours, nous allons y revenir tout à l'heure avec l'une des questions. Parce que là aussi, en termes de sécurité, les issues de secours posent énormément question.
Je reviens sur la petite la salle où mangent les tout-petits, qui ne serait pas comprise dans ce qu'il nous est présenté comme document. Et de toute façon, le système nous paraît dangereux tel qu'il est fait. Encore une fois, heureusement qu'il n'y a pas eu d'incident, je souhaite qu'il n'y en ait pas, mais cela demande des réponses très précises, en dehors de l'anecdote du congélateur devant la porte. Mais ce qui compte, s'il y a un problème, c'est que les enfants puissent évacuer le plus rapidement possible dans les bonnes conditions. Là, ce n'est pas le cas, des cartables jonchent le sol, alors qu'il faut 1,40 mètre de dégagement. En plus, quand il se passe quelque chose, nous pouvons nous dire qu'il peut y avoir des mouvements de panique avec des tout-petits. Il faut que toutes les bonnes conditions soient mises en place.
Mme la Maire : c'est le cas.
M. Pilet : avec les cartables qui traînent par terre, les sacs qui traînent par terre, etc., ...
Mme la Maire : ... entre midi et 14 heures, les cartables n'y sont pas.
M. Pilet : il faut voir tous les cas de figure et à tous les moments. Effectivement, à midi, ils n'y sont pas. Mais le matin ils y sont. Est-ce que le soir ils y sont ? ...
Mme la Maire : ... cela veut dire qu'il y a nettement moins d'enfants sur le temps matin que sur le temps soir. Donc, j'ai du mal à imaginer que les cartables encombrent à ce point-là les couloirs.
M. Pilet : je vous invite à y aller voir.
Mme la Maire : de toute façon, si nous voulons faire les travaux, il faut voter les demandes de subventions. Donc, je vous propose de les voter.
M. Pilet : autre chose. C'est du détail, mais cela facilite la vie des agents. La personne de l'accueil a toujours son téléphone qui ne marche que sur haut-parleur. Donc, tous les gens entendent les conversations ...
Mme la Maire : ... c'est signalé, ce devait être réparé ...
M. Pilet : ... cela fait deux ans que c'est signalé. Donc je vais faire une proposition très concrète. Nous avons des bureaux, réservés aux groupes des Minorités municipales, qui sont inaccessibles. Il y a deux téléphones, que l'on en prenne un des deux ...
Mme la Maire : ... comment ça ils sont inaccessibles ?
M. Pilet : on nous a interdit de les utiliser, parce qu'ils ne sont pas conformes règlementairement.
Mme la Maire : je ne sais pas, nous ne sommes pas au courant.
M. Pilet : si, vous avez envoyé un mail.
...
M. Pilet : il y avait une fissure, c'était dangereux ...
Mme la Maire : ... mais c'est réglé, c'est de l'histoire ancienne ...
M. Pilet : ... c'est de l'histoire ancienne, mais excusez-moi ...
Mme la Maire : ... donc, nous allons vous écrire pour vous dire que c'est réglé ...
M. Pilet : ... non, là vous nous le dites, nous pouvons la réutiliser, mais merci ... nous allions y revenir après justement.
Nous ne nous servons pas des téléphones, nous les donnons ...
Mme la Maire : ... le Muretain s'est engagé à régler ce problème de téléphone. Je ne sais pas si cela a été fait ou pas.
M. Pilet : cela fait deux ans ; deux ans que ce n'est pas réglé.
Mme la Maire : cela me laisse très perplexe parce qu'il y a une coordonnatrice sur place, et je suis très étonnée qu'elle n'ait pas fait suivre les demandes.
M. Pilet : ... cela rejoint pourquoi nous avons fait la visite ; les agents qui travaillent, qu'ils soient, soit de la commune, soit du Muretain Agglo, font des demandes sans arrêt. Rien ne se passe. On ne leur dit même pas que nous avons pris en compte leurs demandes. Il y a des Élus communautaires autour de cette table, je vous invite à faire remonter l'information que les agents aient au moins des réponses, c'est le minimum de dignité. Des professionnels ...
Mme la Maire : ... je suis très étonnée ...
M. Pilet : ... excusez-moi. Il y a des professionnels qui alertent, qui respectent les procédures, mais qui n'ont aucun retour. Ils attendent depuis deux ans, ce n'est pas normal ...
Mme la Maire : ... j'ai vu avec la coordonnatrice qui est sur site, son bureau est, entre autres, sur Cantelauze. A la lecture de votre mail, elle m'a dit que ces réponses avaient déjà été données aux agents. Donc, je n'ai pas les mêmes informations, M. PILET.
M. Pilet : la preuve : le téléphone.
Mme la Maire : ce devait être réglé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs ci-dessus mentionnés pour la rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL 2024 *(délibération n° 2024-115)*

Mme la Maire : ce n'est pas le tout de demander des subventions, il faut avoir de l'argent dans les caisses également. Je vous propose donc de souscrire un emprunt pour financer les investissements à venir.
M. Rivier : nous avions mis au budget 2024 un emprunt de 1 300 000 € afin de financer les investissements inscrits. Cet emprunt permettrait le financement des travaux de voirie, d'éclairage public du cœur de ville, l'installation de panneaux photovoltaïques à la médiathèque, le pumptrack et l'étude urbaine.
Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de six organismes.
Le tableau récapitulatif des offres était annexé à la convocation.
Aussi, il vous est proposé de recourir à cet emprunt auprès du Crédit Agricole 31 selon les modalités suivantes :

- Montant de l'emprunt : 1 300 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 3,34 %
- Amortissement du capital : constant
- Frais de dossier : 1 350 €
- Déblocage des fonds : au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat de prêt

Ce dossier a été soumis à la commission finances du 28 octobre 2024.
Mme la Maire : nous ne traînons pas sur le fait de solliciter un emprunt, nous ne savons ce qu'il va se passer demain aux États-Unis, nous ne savons pas comment va évoluer la situation géopolitique mondiale, ce qui risque d'avoir des incidences sur les taux.
M. Mailhé : 1 300 000 € ou 1 350 000 € ? Parce qu'il est indiqué 1 300 000 € sur la note de synthèse, alors que sur le "comparatif emprunt 2024", c'est-à-dire sur le comparatif des offres, il est mentionné 1 350 000 €. La délibération mentionne 1 350 000 €.
Mme la Maire : j'ai 1 300 000 €.
M. Mailhé : il faut voter, donc il faut savoir ce que nous votons.
Mme la Maire : nous votons 1 300 000 €.
M. Mailhé : le problème, ce n'est même plus la délibération. C'est qu'un tableau comparatif des offres a été fait sur 1 350 000 €. Cela veut dire que si nous changeons le montant, peut-être que ce tableau comparatif des offres change aussi.
Mme la Maire : donc, nous sommes bien d'accord sur la durée, c'est 15 ans, nous sommes bien d'accord sur le taux fixe à 3,34 % ...
M. Mailhé : je suis désolé, la délibération porte sur 1 350 000 €, je vote 1 350 000 €.
Mme la Maire : nous votons donc 1 350 000 €.
M. Mailhé : si nous votons 1 300 000 €, le tableau comparatif est obsolète.
Mme la Maire : c'est quelque peu pénible d'avoir des documents avec des chiffres écrits qui ne correspondent pas à ceux qui vous sont présentés. C'est fatiguant.
M. Fédou : c'est surtout que lors de la commission des finances, nous avons discuté sur 1 350 000 €.
Mme la Maire : d'accord. Nous allons donc restés sur 1 350 000 €.
M. Séverac : il est logique que ce soit 1 350 000 € vu que les frais de dossiers sont à 1 350 €.
M. Bonnet : et qu'en mars, ou avril, nous avons voté aussi pour un budget de 1 350 000 € d'emprunt sur le budget général de la collectivité.
M. Rivier : c'est ce que j'allais dire. Si nous avons inscrit un emprunt au niveau de budget, il faut s'y tenir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt de 1 350 000 € pour financer les investissements 2024 et d'autoriser la mise en place du financement auprès du Crédit Agricole 31, selon les conditions ci-dessus détaillées.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SA HLM ALTÉAL POUR LA CONSTRUCTION DE 44 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A LA RÉSIDENCE "SQUARE DE L'ARIÈGE" *(délibération n° 2024-116)*

M. Rivier : la SA HLM ALTÉAL réalise la construction de 44 logements locatifs sociaux à la résidence "Square de l'Ariège", située 5 Square de l'Ariège à Fonsorbes. Il s'agit de 12 logements PLUS, 26 logements PLS et 6 logements PLAI.
Aussi, il vous est proposé d'accepter que la ville se porte caution des emprunts contractés par la SA HLM ALTÉAL, détaillés dans la convocation.
Le montant total à garantir est de 2 504 500,00 € à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt contracté par la SA HLM ALTÉAL de 5 009 000,00 €.
Le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a garanti ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par décision du 24 septembre 2024.
Ce dossier a été soumis à la commission finances du 28 octobre 2024.
Lors de la commission finances, il avait été indiqué que l'encours d'emprunt, en comptant cette opération et celle du Domaine des Sorbiers (non encore garantie car problème de construction) serait de 20 767 303 €.
Mme la Maire : nous n'avons pas le choix. Si nous voulons du logement social, il faut garantir les emprunts.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal que la commune accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 5 009 000 € souscrit par la SA HLM ALTÉAL.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS DE CANTELAUZE *(délibération n° 2024-117)*

Mme la Maire : nous aurions pu le grouper avec le point précédent n° 5.
Un marché à procédure adaptée avec publicité a été lancé le 2 septembre 2024 pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze.
La date limite de dépôt des offres était le vendredi 27 septembre 2024, à 12h00 ; 9 candidats ont effectué la visite obligatoire et 8 plis ont été déposés.
Les offres ont été analysées par Mme Cécile WASER, représentant la société ACE BATIMENT, Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le Rapport d'Analyse des Offres nous a été remis le 15 octobre 2024.
A l'issue de l'analyse des offres, les notes des entreprises sont les suivantes :

MANDATAIRE GROUPEMENT	OFFRES € HT	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	CLASSE-MENT
ARCHEA ARCHITECTES	99 120,00	39,95	58,00	97,95	1
PERENNE ARCHITECTES	99 167,20	39,93	50,00	89,93	2
ARCOSER	99 000,00	40,00	43,00	83,00	3
ENZO ROSSO ARCHITECTURE	146 320,00	20,88	55,00	75,88	4
SA ARCHITECTES	118 000,00	32,32	40,00	72,32	5
LUCAS CLOUZEAU	103 290,00	38,27	33,00	71,27	6
MARC AMARE ARCHITECTE	116 820,00	32,80	35,00	67,80	7
BASIS ARCHITECTURE	115 640,00	33,28	30,00	63,28	8

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 octobre 2024. Au vu des notes proposées par l'AMO, elle a retenu le groupement ARCHEA ARCHITECTES/EREAH/EFC, classé en première position, avec un forfait provisoire de 99 120,00 € HT, soit 8,40 % du montant des travaux estimé à 1 180 000 € HT.
Aussi, il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCHEA ARCHITECTES/EREAH/EFC.
Vous avez eu le projet de délibération et le Rapport d'Analyse des Offres, qui étaient annexés à la convocation.
M. Bonnet : cela avait été écrit, mais comme nous parlions tout à l'heure des tranches fermes et tranches optionnelles, les 8,40 % s'appliqueront sur les valeurs.
Mme la Maire : oui. Sur le montant des travaux que nous ferons.

M. Bonnet : et après, se féliciter aussi que quand même, enfin, nous arrivons sur des taux vraiment corrects de maîtrise d'œuvre.
Mme la Maire : oui, un peu plus raisonnables. Ils ont peut-être besoin de travailler.
M. Bonnet : ils sont plusieurs dans ce cas-là, puisque nous en avons quand même trois qui se tiennent "dans un mouchoir de poche".
Mme la Maire : oui.
M. Bonnet : c'est enfin intéressant de pouvoir avoir effectivement des valeurs cohérentes, et non plus les 12, ou 13 ou 14 %. Ou alors, c'est peut-être le fait aussi que nous fassions cela par le biais d'un appel d'offres où nous obtenons des taux plus intéressants.
Mme la Maire : possible. Mais il y avait eu des appels d'offres aussi par ailleurs avec des pourcentages importants, et donc ...
M. Bonnet : ... nous avions beaucoup de petits marchés pour lesquels nous avions fait plus avec un des architectes qui a répondu à cet appel d'offres, pour lesquels nous étions sur des taux de 15 %, voire 20 %.
Mme la Maire : par les temps qui courent, nous serons effectivement plus amenés à avoir du 8,40 %.
M. Mailhé : je pense que c'est le fait de passer par un appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre qui a fait baisser les taux ; parce que maintenant, nous les comparons, ce que nous ne faisions pas jusqu'à maintenant.
Par contre, nous n'avons pas le coût de l'AMO ... L'AMO de tout à l'heure. Parce qu'il faudra au final le rentrer sur les ...
Mme la Maire : ... cela va rentrer effectivement là-dedans.
M. Mailhé : c'est pour cela que j'aimerais avoir le coût.
Mme la Maire : oui. Nous vous dirons combien nous a coutée Mme WASER. Je pense que pour le coup, nous sommes bien accompagnés, donc ...
M. Mailhé : ... pour le "coût" ou le "coup" ...
Mme la Maire : ... pour le "coût" et pour le "coup". Je pense qu'il y a les deux. Le coût, je ne l'ai pas en tête. Mais je pense que nous avons affaire à quelqu'un de compétent et ...
M. Mailhé : ... je ne dis pas le contraire. C'était qu'en fait nous lisions le marché, nous avions la même remarque avec la tranche optionnelle, donc si nous l'enlevons sur tout le reste, il faudra l'enlever du marché aussi et garder juste les points.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le marché relatif à la rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze au groupement ci-dessus désigné, pour un montant total de 99 120,00 € HT, soit 109 032€ TTC.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Le SIECT-SAGe

Mme la Maire : nous en avons beaucoup parlé en début de Conseil Municipal, sur la décision prise par la Conférence des Maires. Juste une petite information sur le SIECT, qui va recouper la question du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" qui vient après.
Je vous rappelle que le SIECT avait attaqué la délibération de 2021 qui permettait aux 14 communes de quitter le SIECT et de rejoindre le Muretain Agglo pour la gestion de l'eau potable, et ensuite de ne faire que transiter par le Muretain Agglo qui récupérait la compétence pour aller au SAGe. Le Muretain Agglo a fait appel auprès de la Cour d'Appel Administrative, et le Rapporteur Public est allé dans le sens du fait que cette délibération de 2021 était tout à fait valable. Donc, nous attendons l'avis de la Cour d'Appel Administrative qui semblerait aller dans le bon sens pour le Muretain Agglo, et donc pour nous, cela permettrait enfin de peut-être régler cette histoire qui n'a que trop traîné, puisque cela fait 3 ans.
De plus, le Préfet devrait signer cette semaine la réquisition du SIECT qui, aujourd'hui, refuse de faire les travaux qui lui incombent sur l'ensemble des 14 communes. Il nous a donc laissé en cours les travaux du chemin Bénech. Lors de sa décision initiale, il avait décidé de ne pas faire les branchements chez les particuliers et de ne pas intervenir sur les fuites. Il a manifestement un peu changé d'avis puisqu'il fait maintenant les branchements chez les particuliers et intervient sur les fuites, mais il ne fait toujours pas de

travaux sur l'ensemble des 14 communes. Donc, le Préfet devrait enfin signer la réquisition avec le partage actif/passif, et cela devrait être fait cette semaine.
Mme Marnac : et il y aura rétroactivité des décisions à 3 ans, ou pas ?
Mme la Maire : je ne sais pas si cela peut se faire juridiquement parlant. Déjà, il y aurait une reconnaissance de la validité de la délibération de 2021. Je ne sais pas ce que cela veut dire, j'ai du mal à imaginer que nous simulions le fait que nous soyons déjà partis au SAGe, avec le coût de l'eau vendue par le SAGe, etc, cela me paraît totalement improbable ... Ce serait des économies indéniablement pour chacun d'entre nous.
M. Bonnet : par contre, le local du SAGe a été vidé de sa substance ...
Mme la Maire : ... le SAGe en avait assez de payer un loyer pour rien, nous pouvons comprendre ...
M. Bonnet : ... du coup, ils ne sont pas optimistes ? Parce que ce n'est pas si vieux que cela ... ils sont restés deux ans ...
Mme la Maire : ... ils en reloueront peut-être un, ou peut-être pas, je ne sais pas. La décision qu'ils ont prise est la non-reconduite du bail. A payer des locaux inutiles, nous comprenons qu'ils aient abandonné. Donc, nous verrons s'ils reviennent sur leur décision et s'ils mettent une antenne sur la commune. C'est un geste fort de leur part d'installer une antenne sur Fonsorbes. Donc, nous pouvons espérer qu'une fois la décision définitive, que le transfert se fera effectivement vers le SAGe, qu'ils se réinstalleront sur notre secteur.
M. Bonnet : et au niveau des tarifs, il y aura des évolutions ? Où nous nous arrêtons à ce qui a été décidé il y a 2 ou 3 ans ?
Mme la Maire : nous pouvons supposer qu'il y aura une évolution des tarifs du SAGe ; donc s'appliqueront les tarifs à partir du moment où nous adhèrerons, où le transfert sera effectif.
M. Bonnet : nous redébattrons des éléments financiers à ce moment-là ?
Mme la Maire : nous savons ce que sont les éléments financiers aujourd'hui. Nous savons de toute façon que les tarifs du SAGe sont moins élevés que ceux du SIECT, même si ce dernier a fait des efforts ...
M. Bonnet : ... ils l'étaient au moment où nous en avons débattu ...
Mme la Maire : ... le SIECT a fait des efforts en gelant les augmentations ... tu m'arrêtes si je me trompe, Martine, ou Jacques, ... parce qu'il a bien vu qu'il n'était pas concurrentiel. Jusqu'à preuve du contraire, aujourd'hui, le SAGE reste encore moins cher que le SIECT, notamment avec les 20 premiers m³ qui sont gratuits et une évolution des tarifs en fonction de la consommation.
Mme Vitet, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : M. Paul-Marie BLANC, Président du SIECT, a annoncé que l'année prochaine il ne gèlerait plus les tarifs, que c'était terminé.
J'aurais voulu quand même que nous posions la question concernant l'assainissement non-collectif. Parce qu'au niveau de la distribution d'eau potable, nous passerions éventuellement au SAGe. Mais, pour l'assainissement non-collectif ...
Mme la Maire : ... il faudrait peut-être voir avec RESEAU 31 ...
Mme Vitet : ... voir RESEAU 31 ?
Mme la Maire : oui, c'est-à-dire quitter complètement le SIECT, ce qui serait logique puisque l'assainissement non-collectif est une toute petite compétence.
M. Séverac : juste une indication sur les tarifs : le point suivant concerne la mise à disposition du rapport annuel du SIECT. J'ai justement regardé la synthèse de ses indicateurs du service d'eau potable. Demain, au Conseil Communautaire, il y aura le même tableau pour le SAGe. Donc, si nous regardons les prix qu'ils annoncent TTC du service, pour 120 m³, le tarif du m³ du SIECT en 2023 est de 2,39 €, pour le SAGe, il est de 2,11 €. Donc, il y a toujours cet écart. Je ne sais pas si nous pouvons le recalculer 3 ans en arrière. Il y a effectivement cette tarification sociale, puisque pour le SIECT c'est un prix au m³ de 0 à 5 000, au SAGe c'est : de 0 à 20, c'est gratuit, et après c'est de 20 à 500, de 500 à 1 000, avec des tarifs plus progressifs. Nous en saurons un petit peu plus. Il y aura une réunion du Conseil d'Administration du SAGe le 18 novembre prochain. Pour l'instant, nous n'en savons pas plus. Regardez avec attention le rapport du SIECT et du SAGe.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous parlons de tarifs du m³. Au niveau des abonnements du SIECT et du SAGe ?
M. Séverac, hors micro : ils y sont dans les rapports.
M. Bataille, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : je sais que c'est 35 € l'abonnement du SAGe. Mais je ne sais pas pour celui du SIECT.
Mme la Maire : Philippe le regarde.
M. Pilet : sur le Muretain Agglo, puisque nous étions sur ce point-là, nous voulions avoir des précisions parce que nous avons appris que le Tour de France allait venir sur Muret. Est-ce que le Muretain Agglo sera associé au financement ? Et si oui, est-ce que nous connaissons les montants qui seront en jeu ?
Ensuite, nous avons vu qu'il y avait une initiative autour de "Prévention Séniors", autour de la santé. Donc, nous voulions en savoir un peu plus, et savoir s'il y avait eu des choses sur Fonsorbes.

Et enfin, les 20 ans de l'Agglo qui ont été faits à destination des Élus ; est-ce que quelque chose sera fait au niveau de la population sur ces 20 ans de l'agglo ?
Mme la Maire : sur les 20 ans de l'Agglo, pour la population, non ; il n'y a toujours pas de communication de l'Agglo, nous ne sommes pas bons, et ce n'est pas faute de le dire. Il y aura ...
Nous avons la réponse ...
M. Séverac : c'est la réponse à Guy. Pour le SIECT, c'est 60,20 € pour le compteur.
Mme la Maire : Vincent, tu as dit 35 € ?
***M. Bataille** répondant hors micro, sa réponse est inaudible.*
Mme la Maire : effectivement, c'est moins cher au SAGe.
Était prévu au mois de juin, également, un temps avec les personnels, qui a été annulé à cause des élections. C'est donc reporté dans le courant du premier trimestre pour associer les personnels aux 20 ans.
Concernant le Tour de France, à ma connaissance il n'y a pas de participation du Muretain Agglo. Je sais par contre que les enfants du Centre de Loisirs participeront, verront passer les coureurs, mais il n'y a pas de participation financière du Muretain Agglo.
Sur le "bien vieillir", il se passe des choses à Fonsorbes aussi, ce sera le 16 novembre, avec les personnels du Muretain Agglo qui participeront à cette journée. Cela entre dans le cadre des actions de la CTG (Convention Territoriale Globale). C'est peut-être aussi porté par la Mairie de Muret, mais sur l'animation à laquelle vous faites référence, il est possible que le Muretain Agglo y soit associé.
M. Pilet : là, c'était porté par le Muretain Agglo. Donc, nous voulions savoir, puisqu'il y avait l'article de presse, ...
Mme la Maire : ... sur le "bien vieillir" ?
M. Pilet : oui. "Prévention Séniors" autour de la santé, c'était bien spécifique. Des actions étaient faites sur Muret, nous voulions savoir, parce que nous trouvions cela intéressant ...
Mme la Maire : ... il y en a sur Fonsorbes aussi.
M. Pilet : avec le Muretain Agglo, dans le cadre de ce dispositif-là ?
Mme la Maire : avec le Muretain Agglo, sur le "Bien Vieillir", oui.

11 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Comment s'applique le plan Vigipirate sur la commune ? Quelle communication a été faite ? Quelle information en Conseil Municipal ?

 Mme la Maire : nous n'avons pas tous les éléments. Donc, nous reportons cette question par rapport aux notes de service qui ont été envoyées.
 M. Pilet : la réponse à la question sur le plan Vigipirate ?
 Mme la Maire : oui.
 M. Pilet : lors de la visite des locaux, j'ai été très embêté de voir que pour aérer, puisqu'il faut respecter les principes du COVID, les agents intercommunaux, puisqu'ils sont rattachés au Muretain Agglo, sont obligés d'ouvrir les portes vers l'extérieur, il n'y a pas de fenêtre, ce sont les portes. Cela me pose des questions et des soucis. Cela ne sert à rien de contrôler une entrée, de faire attention à qui va rentrer, si de l'autre côté, à un certain moment de la journée, nous ouvrons des portes, et ...
 Mme la Maire : ... elles ne sont pas ouvertes sur la rue, elles sont ouvertes sur la cour de l'école.
 M. Pilet : non, elles sont ouvertes sur les espaces verts, devant le Centre de Loisirs. Elles sont ouvertes des deux côtés pour aérer, puisqu'il faut aérer, ...
 Mme la Maire : ... vous parlez du Centre de Loisirs.
 M. Pilet : non, je parle du self et de l'espace de restauration, où il y a une obligation avec le COVID d'aérer, d'ouvrir. Comme nous ne pouvons pas ouvrir les fenêtres, nous ouvrons les portes-fenêtres, et donc nous ouvrons aussi les portes-fenêtres qui donnent sur l'extérieur. Donc cela me semble bizarre. Toujours pareil, si cela durait 3 mois, mais comme cela fait 2 ans que ça dure, cela me paraît, là aussi, questionnant. Nous le soumettons, nous nous demandions ce qui a été prévu, quelles informations ont été données. Nous allons croiser les doigts, qu'il n'y ait jamais de pépins, qu'il n'y ait jamais un terroriste qui se présente, mais nous avons quand même les obligations légales d'assurer la sécurité, de mettre en place les dispositifs de sécurité. Donc, nous aimerions qu'une attention soit portée et qu'une réponse soit trouvée, sachant ...

Mme la Maire : ... c'est compliqué. Un terroriste entre par une porte ou par une fenêtre. Si nous ouvrons la fenêtre, le résultat est le même. Le problème, effectivement, est que l'accès est directement sur l'extérieur. Que faut-il faire ? Faut-il mettre des grilles aux fenêtres ? Faut-il clôturer complètement le Centre de Loisirs devant ? C'est une réflexion à avoir.
M. Pilet : oui, et du coup nous la posons. Je pense que c'est beaucoup plus important d'envoyer un courrier à un Élu qui essaie de faire son travail en allant voir sur place ce qu'il se passe, qui s'est présenté. D'ailleurs, je souligne que le personnel a appliqué les consignes en prenant l'identité, etc, puisque l'objectif est de se prémunir des terroristes, pas des Élus municipaux. C'est la Loi aussi ; si vous regardez la Loi, c'est écrit très clairement.
Mme la Maire : nous clôturons là-dessus.

2. Où en sommes-nous dans les démarches du départ du SIECT ? Quid de la permanence du SAGe ? Les conséquences financières avérées ?
Ce point a été évoqué lors du point n° 9 "Le Muretain Agglo - informations diverses".

Mme Marnac : pardon, rien à voir avec le Conseil Municipal. Nous voulions savoir si quelque chose serait fait pour soutenir l'Espagne, suite à la catastrophe, parce qu'en fait nous avons su qu'une collecte était organisée par un autre département, afin un départ d'aide humanitaire. Est-ce que quelque chose va être organisé ?
Mme la Maire : pour l'instant, nous n'avons aucune sollicitation de la part de l'AMF. Nous allons voir si effectivement nous sommes sollicités, et nous ferions ce que nous avons fait jusqu'à présent, c'est-à-dire que nous voterions une subvention. Il faut avoir la certitude qu'elle parte au bon endroit et ...
Mme Marnac : ... oui, mais même informer la population, parce qu'il y a peut-être des gens qui ont aussi envie de participer, qui ne savent pas vers où se tourner.
Mme la Maire : c'est vrai que pour l'Ukraine c'est ce que nous avions fait parce que la Protection Civile était intervenue. Donc, tout ce qui avait été amené en Mairie avait été récupéré par la Protection Civile. Là, pour l'instant, nous n'avons pas d'information particulière d'une organisation de quel que secours que ce soit. Mais il est fort probable que des choses vont bouger. C'est vrai que l'AMF est traditionnellement plus branchée sur les catastrophes survenues sur les départements français. Mais est-ce qu'il y aura une action globale ? Si nous trouvons, nous pouvons voir ce qu'il en est, auprès de quelle structure, de quelle association susceptible ...
Mme Calvo, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : ... je pense que nous pouvons peut-être nous rapprocher du Consulat d'Espagne pour savoir s'il existe déjà une démarche.
Mme Valenti, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : je crois qu'ils ont des petits soucis de gestion de la masse qu'ils reçoivent. C'est-à-dire qu'il ne faudrait peut-être pas que ce soit du matériel, mais plutôt de l'aide financière, parce qu'ils ont beaucoup de choses qui arrivent, de partout. Ils ont un problème de stockage et d'accessibilité aux personnes, aujourd'hui ils ne peuvent déjà pas circuler dans les lieux sinistrés. Nous avions proposé de l'aide par notre biais, mais on nous a fait comprendre qu'il fallait se calmer parce qu'ils recevaient de l'Espagne entière beaucoup de choses et qu'ils ne savaient pas comment les gérer.
Mme la Maire : nous allons nous rapprocher du Consulat d'Espagne, je pense que l'idée de Mme CALVO est la bonne, ...
Mme Valenti : ... pour une aide financière, par forcément de denrée ou autres.
Mme la Maire : Marie-Louise, tu te mets en relation avec le Consulat ? Et nous voyons ce qu'il en est.
Mme Calvo acquiesce.

Mme la Maire : Mme LACOSTE me fait remarquer que je n'ai pas fait voter la mise à disposition du rapport du SIECT :

10 - SIECT - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ANNUEL 2023 *(délibération n° 2024-118)*

Mme la Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du Rapport Annuel 2023 du SIECT portant sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 – INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : les prochains Conseils Municipaux auront lieu, à moins que nous ne fermions à nouveau les Mairies, auquel cas nous vous préviendrons, les :

- Jeudi 28 novembre - 18h30
- Jeudi 19 décembre - 18h30

Mme la Maire : je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)